# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 23583

### Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'apprentissage en milieu scolaire des enjeux environnementaux et du développement durable. Ainsi, au moment où une réflexion est largement engagée pour la rédaction d'une charte de l'environnement adossée à la Constitution, répondant au voeu du Président de la République, il lui semble opportun qu'en lien avec le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le ministère de l'écologie et du développement durable fasse intégrer dans les programmes cette problématique sociétale primordiale que constituent l'écologie et le développement durable. Par conséquent, elle lui demande si une réflexion est engagée sur ce point et ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'apprentissage en milieu scolaire des enjeux environnementaux et du développement durable. Il considère que ces apprentissages sont essentiels et urgents face aux enjeux auxquels notre planète doit faire face et se félicite de l'inscription d'un article spécifique relatif à l'éducation et la formation à l'environnement (article 8) dans le projet de charte devant être adossée à la Constitution. Par ailleurs, l'importance que l'ensemble du Gouvernement accorde à l'éducation à l'environnement et au développement durable est clairement soulignée dans le programme d'action du premier axe de la stratégie nationale de développement durable adoptée le 3 juin 2003. Les travaux d'élaboration de ce premier axe d'actions de la stratégie, réalisés conjointement par plusieurs ministères au premier rang desquels le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche mais aussi du ministère de l'écologie et du développement durable, ont permis d'arrêter un nombre important d'actions en matière d'éducation et de formation dont certaines commencent à se concrétiser. En outre, le Premier ministre a chargé le professeur Michel Ricard d'une mission visant à proposer les voies d'une généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable en France et prioritairement dans le système éducatif. En décembre 2003, le ministère chargé de l'éducation nationale a organisé, à l'intention des cadres pédagogiques et formateurs, un colloque de réflexion scientifique et didactique qui a rassemblé cinq cents personnes de toutes les académies afin de contribuer à une nouvelle formulation des questions d'environnement posées par l'homme ainsi qu'à leur prise en compte dans les activités d'enseignement et les actions éducatives. De même, une expérimentation a été engagée dans dix académies depuis la rentrée scolaire 2003-2004. Elle concerne plus de quatre-vingts établissements et vise à identifier des pratiques pédagogiques nouvelles dans un objectif de généralisation, à moyen terme, dans l'ensemble du système éducatif. Il s'agit d'assurer à chaque élève d'une classe d'âge un minimum de soixante heures d'éducation à l'environnement dans l'ensemble de sa scolarité.

### Données clés

**Auteur :** Mme Marcelle Ramonet
**Circonscription :** Finistère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE23583

**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 23583
**Rubrique :** Enseignement
**Ministère interrogé :** écologie
**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 11 août 2003, page 6237
**Réponse publiée le :** 10 août 2004, page 6255